

Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)

Une fois la décision d'interruption de grossesse prise, la (jeune)-femme concernée doit savoir où s'adresser et comment pouvoir la faire réaliser. En France, le processus et les méthodes sont encadrés par la loi.

Publié le 19 novembre 2024

Un processus encadré

En France l'IVG est légale depuis 1975 mais la loi a souvent été remaniée



Il est nécessaire de savoir l'âge de la grossesse pour connaître les possibilités légales et médicales d'en faire l'interruption.

Votre gynécologue ou votre sage-femme peuvent pratiquer cet acte ou vous renseigner.

Si vous ne voulez pas vous adresser à eux ou si vous ne savez pas où vous adresser contactez le

le plus proche de chez vous.

Quelle que soit la méthode, il y a toujoursplusieurs étapes dans la procédure

- > La consultation d'information
- > La consultation pré-IVG (facultative pour les femmes majeures)
- > La remise du consentement
- > Le choix de la méthode
- > L'IVG elle-même
- La consultation de contrôle

Pour faciliter les démarches, certaines étapes peuvent se faire au cours d'une même consultation.

Toute femme peut demander à ce que son IVG soit anonyme.



Cas particuliers des mineures

L'entretien pré-IVG est obligatoire

On peut réaliser une IVG sans le consentement des parents à condition d'être accompagnée d'une personne majeure pour toutes les consultations et pour l'hospitalisation.

Des protocoles adaptés selon l'âge de la grossesse

Le choix de la méthode**dépend de la femme** mais aussi du terme de la grossesse.

L'âge indiqué est toujours une limite d'âge de grossesse maximale conseillée par le Ministère de la santé.

Certains établissements ont des protocoles différents.

Si l'âge de grossesse est de moins de 7 SA (semaines d'aménorrhée)

B..... Il est possible d'avoir une« IVGà domicile ».

Un médecin ou une sage-femme, formé à l'IVG et conventionné par un établissement de santé, peut vous recevoir à son cabinet pour les consultations et vous délivrer les médicaments que vous prendrez à votre domicile.

Il est fortement déconseillé d'être seule.

Cette méthode ne peut pas être appliquée pour les jeunes filles mineures désirant garder le secret

Si l'âge de grossesse est de moins de 9

Vous pouvez bénéficier d'une IVG médicamenteuse en établissement de santé

Une première dose de médicaments est délivrée lors d'une consultation.

On vous hospitalise pour quelques heures, 36 à 48 heures après la première prise de médicament pour prendre un second médicament.

Si l'âge de grossesse est de moins de 14

Vous pouvez bénéficier d'une IVG instrumentale.

Après une consultation avec le gynécologue qui pratiquera le geste et une consultation d'anesthésie, on vous hospitalise quelques heures pour pratiquer une IVG au bloc opératoire.

C'est une intervention courte et les suites sont le plus souvent simples.

Si l'âge de la grossesse est de plus de

En France, au-delà de cette limite l'IVG ne peut plus être pratiquée.

https://www.meuse.fr/proche/jeunesse/information-et-prevention/interruption-volontaire-de-grossesse-ivg?

 $Le \ CPEF, le \ planning \ familial \ ou \ votre \ m\'edecin, peuvent \ vous \ donner \ les \ coordonn\'ees \ de \ cliniques \ \grave{a} \ l'\'etranger \ qui \ ont \ des \ d\'elais \ plus \ long.$

Si l'IVG se fait en Europe une demande préalable peut être faite à la sécurité sociale pour être remboursée à hauteur du forfait IVG français.

Vous avez des questions, vous souhaitez un accompagnement? Prenez contact avec votre $_{\it CSS}$

LIENS UTILES

- >ivg.gouv.fr
- > Centre de Santé Sexuelle

FAQ

Est-ce qu'une IVG coûte cher?



Elle est prise en charge à 100% par la sécurité sociale.

Est-ce que je suis la seule à vivre ca?



En France, 1 femme sur 3 va avoir recours à l'IVG au moins une fois dans sa vie.

Vous n'êtes pas un cas isolé

Il y a certainement dans votre entourage des femmes ayant déjà vécu la même expérience.

